



Communiqué de presse



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Toulouse, le 22
mai 2017

Réunion du Conseil de bassin viticole « Languedoc-Roussillon » le 22 mai 2017, à Montpellier

Pascal Mailhos, préfet de la région Occitanie, a réuni le Conseil de bassin viticole du « Languedoc-Roussillon », instance de concertation entre les partenaires de la filière, en présence de Jean-Louis Cazaubon, vice-président du Conseil régional.

Ce conseil a validé une nouvelle segmentation de l'offre régionale et acté des évolutions structurelles visant à améliorer durablement la performance de la filière.

La réunion a permis également d'aborder les questions conjoncturelles, économiques et climatiques.

Contacts Presse

DRAAF Occitanie
Anne BERNACHON
☎ 05.61.10.61.12

Sophie LESAFFRE
☎ 06.35.16.36.31
☎ 05.34.45.38.31

Virginie AVIZOU
☎ 06.85.80.22.14
☎ 05.34.45.36.17

1, place Saint-Etienne
31038 TOULOUSE
CEDEX 9
☎ 05.34.45.34.45

Des gelées tardives préjudiciables au vignoble régional

Les premières estimations de l'impact des deux vagues de froid de fin avril font état de dégâts importants dans le bassin, avec environ 30 000ha à 40 000ha de vignes touchées, essentiellement sur les départements de l'Aude et de l'Hérault. Des dégâts ponctuellement importants, mais sur des surfaces moindres, ont été confirmés dans les Pyrénées-Orientales. Le préfet de région et le vice-président du Conseil régional se sont engagés à accompagner les entreprises sinistrées. Les demandes ont été relayées aux administrations centrales pour la mise en œuvre de mesures de soutien des pouvoirs publics (État et collectivités).

Un début d'année difficile sur le marché des vins, mais des perspectives

La récolte 2016 s'est établie à près de 12,4 millions d'hectolitres, confirmant les dernières prévisions de l'État. Dans un contexte de stocks en progression, le cours des vins à la production est en repli, plus marqué sur les segments d'entrée de gamme. Les volumes contractualisés sont également en recul sensible sur ces segments, la situation étant moins défavorable sur les produits mieux valorisés. Concernant les quantités de vins sortis des chais, on note une légère reprise pour l'IGP Pays d'Oc ces derniers mois, alors que les évolutions restent en baisses sur les autres produits. Les ventes au détail en grande distribution régressent en volume mais la valeur des vins commercialisés poursuit sa progression. Les volumes commercialisés à l'export sont également en recul de façon globale, mais des signes encourageants sont toutefois observés sur les marchés du grand export.

*Vous pouvez consulter
les précédents
communiqués de
presse à l'adresse
suivante :*

Un dialogue constructif entre les producteurs, le négoce et la grande distribution

Afin de faire face aux tensions sur le marché, liées notamment à la commercialisation en hausse de vins espagnols, les discussions ont été soutenues entre les producteurs, le négoce et la grande distribution. Des avancées significatives sont à noter, tant au niveau régional que national, notamment sur la contractualisation pluriannuelle des achats de vins, sur la traçabilité des vins importés, la transparence dans les étiquetages et la présentation dans les linéaires des grandes surfaces.

Sur ce dernier point, il est à noter que les services de l'État, services de contrôles des douanes et de la répression des fraudes, ont intensifié ces derniers mois leurs contrôles sur le terrain mettant à jour un certain nombre d'anomalies d'opérateurs pour lesquelles des procédures contentieuses ou judiciaires sont en cours.

Une offre renouvelée pour une meilleure réponse au marché

Le projet de nouvelle segmentation pyramidale de l'offre viticole du bassin a ensuite été abordé, avec notamment la présentation de la nouvelle IGP socle « Terres du Midi », indication géographique protégée qui regroupera les IGP du Gard, de l'Hérault, de l'Aude et l'entrée de gamme de l'IGP Côtes Catalanes des Pyrénées-Orientales, qui viendra compléter l'offre régionale, lui donner une meilleure visibilité et améliorer la compétitivité des vins de ce segment.

Un accord de gouvernance a été trouvé lors d'une assemblée générale constitutive le 19 mai dernier entre l'Organisme de Défense et de Gestion Pays d'Oc, Coop de France et les Vignerons indépendants. Cette nouvelle IGP doit désormais faire l'objet d'une reconnaissance par l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO). Elle fera ensuite, au sein d'Inter Oc, l'objet d'une section dédiée.

Les membres présents au Conseil de bassin se sont unanimement félicités des avancées importantes de ces dernières semaines.

Vers une viticulture économiquement forte et plus respectueuse de l'environnement

Les représentants professionnels ont confirmé la nécessité de renforcer la compétitivité de la filière, tout en prenant en compte des enjeux environnementaux. Le guide de l'agroécologie en viticulture, élaboré par l'Institut français de la vigne et du vin (IFV) et l'INAO, a été présenté. Cet ouvrage met à disposition des vignerons et des structures collectives des fiches pratiques et des outils pour favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement. Il propose des mesures « clé en main » pouvant être intégrées aux cahiers des charges des appellations.

La Chambre Régionale d'Agriculture et les interprofessions viticoles régionales ont renouvelé leurs engagements à intégrer ce guide dans leurs propositions de plan d'action global, notamment pour maîtriser et réduire l'usage des phytosanitaires. La

communication sur les bonnes pratiques déjà mises en œuvre sera développée.

Les échéances de paiement d'aides de l'Organisation Commune de marché vitivinicole

Enfin, la mise en œuvre des mesures de l'OCM viti-vinicole a été évoquée (restructuration du vignoble, aides à l'investissement), ainsi que les autorisations de plantation.

Pour le bassin du « Languedoc-Roussillon », 703 demandes d'autorisation de plantations nouvelles portant sur 797 ha ont été enregistrées.

Les délais de paiement des mesures de l'OCM ont été un sujet important ces derniers mois. Les services de FranceAgriMer tant au niveau national que régional ont œuvré à la résolution des problèmes de retard de paiement des différentes aides. L'échéancier de paiement sur lequel ils se sont engagés fin janvier pour les viticulteurs du bassin a été tenu. La mobilisation sera maintenue jusqu'à la fin de la campagne, le 15 octobre prochain.